

tenue sous la présidence de Monsieur CHARVIN, assisté(e)
de Madame MARCOVICI et Monsieur LAURANSON, Conseillers
En présence de Madame LORRIAUX, Rapporteuse publique
Madame SALSMANN, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2206765	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Demande de condamnation de la Commune de MAILHAC à rembourser à la commune de Montouliers les sommes exposées à la suite de la rechute de la maladie professionnelle reconnue lorsque Mme X était agent de MAILHAC, correspondant au maintien de son traitement, y compris les cotisations et contributions afférentes à la période postérieure au 20 octobre 2020, ainsi que des honoraires et des frais médicaux directement entraînés par la maladie,	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE MONTOULIERS	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MAILHAC	SELARL HORTUS AVOCATS (Cour)
02)	DOSSIER N° 2205617	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 17 mai 2022 prise par le maire de la commune de Montouliers demandant à la commune de Mailhac le remboursement des sommes versées au titre du maintien de traitement de Mme X pendant le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) ainsi que les frais divers pour la période du 20 octobre 2020 au 31 mai 2022 d'un montant 53 706,12 euros, ensemble l'arrêté n° 2021-49 du 19 novembre 2021 plaçant Mme X en CITIS à compter du 22 octobre 2020	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE MAILHAC	SELARL HORTUS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MONTOULIERS	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
Observateur	Madame X	Madame X

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2302963	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Demande indemnitaire d'un montant de 18 000 euros au titre de ses préjudices corporels suite à son accident de travail du 25 janvier 2017	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître BETROM Gaëlle (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MONTPELLIER	AARPI CARBONE AVOCATS
04)	DOSSIER N° 2303024	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la demande de reversement d'une somme de 9 209,90 euros liée à un trop perçu de rémunération entre 2017 et 2018	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Bruno	Maître LAPORTE Mélanie (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS POUR LA BIODIVERSITE	directeur
05)	DOSSIER N° 2305173	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 30/05/2023 refusant la délivrance d'un permis de visite à une personne détenue	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître MARTIN Jacques (Cour)
Défendeur	LE GARDE DES SCEAUX, MINISTERE DE LA JUSTICE	
06)	DOSSIER N° 2407388	RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu LAURANSON
Titre de l'affaire	DEFERE PREFECTORAL - Annulation de la délibération n° 137-20241010 du 10/10/2024 portant modification du règlement du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
Défendeur	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES LANGUES OCCITANE ET CATALANE	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)

10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2405341	RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu LAURANSON
Titre de l'affaire	DEFERE PREFECTORAL - Annulation de la délibération n° 132-2024038 du 28/03/2024 concernant le règlement intérieur du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (SIOCCAT)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
Défendeur	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES LANGUES OCCITANE ET CATALANE	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)
08)	DOSSIER N° 2302701	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté municipal du 13/04/2023 prononçant la fermeture partielle du camping Le bois des Pins - Salses-le-Château	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EURL NEO INVEST	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
Défendeur	COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU	Maître LERAT Claire (Cour)
09)	DOSSIER N° 2400161	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 17/11/2023 visant à l'abrogation d'un arrêté pris le 24/07/2001 portant sur la fermeture d'un camping " La Montagnette " sur la commune de Salses le Chateau	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EURL NEO INVEST	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
Défendeur	COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU	Maître LERAT Claire (Cour)

10 heures 00

10)

DOSSIER N° 2400162

RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision du 17/11/2023 portant sur l'abrogation d'un arrêté du 13/03/2023 concernant la fermeture partielle d'un camping " le Bois des Pins " sur la commune de Salses le Chateau

Nom des parties

Demandeur

EURL NEO INVEST

Défendeur

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

Représentants des parties

S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C

Maître LERAT Claire (Cour)

Arrêté le 15/05/2025

Le président du tribunal